

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
17 septembre 2024

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Philippe DANIEL, Maurice HERIAT à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ à Jean-Paul FRANCOIS, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, René WAGNER à Jacques LAVOIL

Absents : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Rémi VUILLAUME, Olivier MARTET

Secrétaire de séance : Madame Evelyne SASSETTI

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024 041

MOBILITE

Approbation du règlement et des tarifs de location de vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	8	26	0	0	1

Documents joints en annexe

Le PETR du Pays du Lunévillois est doté d'un schéma directeur cyclable depuis l'automne 2023. En complément de l'appui des collectivités pour l'aménagement de tronçons cyclables sécurisés, le Pays du Lunévillois souhaite inciter les habitants du territoire à recourir à l'usage du vélo pour les déplacements de tous les jours (travail, école, courses, ...) en proposant à la location des vélos à assistance électrique (VAE).

Il convient de fixer les conditions et les modalités d'accès et d'utilisation de ce service public de location de vélos.

Offre

Les vélos proposés à la location sont :

- Des **vélos à assistance électrique (VAE)** de type Vélo tout chemin (VTC)
- Un **vélo cargo de type longtail** est également disponible (vélo rallongé permettant le transport d'enfants et/ou de matériels)
- En complément d'une location d'un VAE ou du vélo longtail, **une remorque pour le transport d'enfants** pourra également être louée.
- Sièges enfants

Accès au service

Il est proposé les modalités d'accès au service suivantes :

- Les habitants du Pays du Lunévillois de 16 ans au moins,
- Les résidents en dehors du PETR salariés d'une structure employeuse ayant signé une convention Plan de Déplacement Entreprise (PDE) avec le PETR. Dans ce cas, la livraison du vélo sera effectuée sur le site de la structure,
- La commune de MATTEXEY à titre expérimental sur une seule période de 3 mois.

Durée et tarifs

	Durée de location	Tarif	Caution
VAE (rappel du comité du 11/03/24)	3 mois renouvelable 1 fois*	135 €/trimestre (soit 45€/mois)	900 €
Vélo longtail (vélo rallongé)	1 mois renouvelable 1 fois*	70€/mois	1 500 €
Cariote (transport 2 enfants)	1 mois renouvelable 2 fois*	10€/mois	100 €
Siège enfant (avec vélo longtail)		Gratuit	Sans
Livraison (et/ou retrait) au domicile		Gratuit	Sans

**si disponible et sans demande en attente*

Lieux de réservation et de retrait/retour des VAE

Les lieux de dépôts des formulaires de réservations et de livraison des vélos par le PETR proposés sont les suivants :

- Agence de la mobilité-transports (gare de Lunéville),
- Formulaire sur le site internet du Pays
- Communauté de communes (uniquement pour la livraison)
- Le domicile des utilisateurs

Gestion financière

Les recettes seront gérées par le PETR par l'émission de titres.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 27/09/2024 à 08h34

Référence de l'AR : 054-200051134-20240926-2024_041-DE

Le Comité du Pôle, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Rémi VUILLAUME se retire pour le vote):

- **VALIDE** les conditions générales d'utilisation du service de location de vélo à assistance électrique ;
- **VALIDE** la grille tarifaire proposée
- **VALIDE** le contrat de location annexé
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à la présente délibération pour le compte du PETR
- **PRECISE** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget annexe transport 2024 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2024
Philippe DANIEL,
Président.

